

ATTESTATION DE CONSIGNATION DES FONDS EN CARPA

Cabinet : 525 – BAUCOU Fabienne

Affaire : 0000221

Nom de l'affaire : A L'OSSALOISE - IMMATRICULATION

Je soussignée, Michèle KAROUBI, Présidente de la Caisse de Règlements Pécuniaires des Avocats (CARPA) du Barreau de PAU, atteste avoir consigné ce jour la somme de 2.000 €, selon détail infra :

- 1.000 € suite à un virement effectué par Madame BROUSSET CASASSUS Perrine le 25.10.2023
- 1.000 € suite à un virement effectué par Monsieur BROUSSET CASASSUS Jérôme le 17.11.2023

Fait pour valoir ce que de droit,
A Pau, le 24 mai 2024

